

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du jeudi 07 octobre 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 30 septembre 2021  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 14

Absent excusé : Jean-Marie CHALOIGNE.

Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Communauté de communes du Pays Fléchois (CCPF) : - Modification n°1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Avis des communes ; - Invitation réunion information communautaire ; -2\*- Travaux Mairie : Désignation Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et Contrôleur Technique ; -3\*- Mise en place Chantier « Argent de poche » ; -4\*- Répartition des taxes foncières 2021 aux locataires de l'immeuble commercial ; -5\*- Candidature FestiLoir 2022 ; -6\*- Décisions Municipales ; -7\*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -8\*- Informations communautaires ; -9\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

Le Maire confirme qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, en raison de la fin des règles dérogatoires relatives aux organes délibérants, les réunions de Conseil Municipal se dérouleront de nouveau à la mairie. Pour les nouveaux élus, il s'agit d'une première. Il propose de conserver le masque à tous les membres.

\*\*\*\*\*

### 2021-10-01 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – MODIFICATION N°1 :

Par délibération en date du 14 janvier 2021, la Communauté de communes du Pays Fléchois a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi répond au besoin d'anticipation de l'aménagement du territoire à moyen terme (12 ans). Pour autant, il est possible de modifier et actualiser le document en temps voulu, afin notamment d'intégrer les nouveaux projets et permettre leur réalisation.

Dans ce sens, et notamment depuis la crise sanitaire, un ajustement des règles du PLUi semble nécessaire afin d'accompagner :

- Les projets économiques (nouveaux projets importants connus, artisans qui connaissent des pics d'activités, ...)
- Les projets touristiques (hébergements insolites) ;
- Les projets énergétiques (photovoltaïques).

Il convient de soutenir ce développement, tout en veillant à préserver ce qui fait le charme du territoire : biodiversité, paysage, espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, Madame la Présidente de la CCPF a prescrit une procédure de modification n°1 du PLUi afin d'adapter le document d'urbanisme sur les points suivants : examen de nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et changements de destination en zone A (Agricole) et N (Naturelle), ajustement de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), prise en compte de projets photovoltaïques, ajustement du règlement, etc.

Le projet de modification n°1 du PLUi soumis à enquête publique est disponible sur le site internet suivant : <https://urbanisme.ville-lafleche.fr>

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre les observations suivantes : Premier avis réservé sur la création de sites photovoltaïques sur les terres agricoles. Il existe en effet des terrains autour des entreprises où les panneaux photovoltaïques pourraient être posés. Deuxième avis réservé pour les surfaces des zones humides dans les terres agricoles.

- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi soumis à enquête publique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----  
L'enquête publique pour cette révision n°1 se déroulera du 21 octobre au 19 novembre 2021. Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu à la mairie de Villaines-sous-Malicorne le samedi matin 6 novembre 2021.

-----  
**CCPF : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : RENCONTRE ANNUELLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

Dans le cadre de la compétence "Aménagement du territoire-Urbanisme et Habitat" de la CCPF, une nouvelle rencontre des conseillers municipaux est prévue le jeudi 21 octobre 2021 à 18h30 à La Flèche "Salle Coppélia" afin d'aborder la thématique de l'habitat et du logement. Cette réunion se déroulera en deux temps : - 1<sup>ère</sup> partie : Intervention de l'Établissement Public Foncier Local Sarthe-Mayenne (EPFL) et -2<sup>ème</sup> partie : Intervention de Sarthe Habitat. Les élus doivent confirmer leur présence eu égard aux règles sanitaires. Le Maire et les quatre adjoints au Maire s'inscrivent dès à présent.

\*\*\*\*\*

**2021-10-02 : RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE : DÉSIGNATION CONTRÔLEUR TECHNIQUE (CT) ET COORDINATEUR SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) :**

Le Maire présente l'avis du cabinet PIX ARCHITECTURE sur l'examen des deux offres pour la mission de contrôle technique et les trois offres de la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé.

1\* La SOCOTEC soumet une offre à 2 840 € HT et le bureau VÉRITAS à 2 980 € HT.

Le cabinet PIX propose de retenir l'offre de SOCOTEC car les prestations sont identiques pour les deux bureaux de contrôle.

2\* Le Bureau PIERRE SPS soumet une offre à 1 920 € HT, VÉRITAS 1 910 € HT et SOCOTEC 2 700 € HT.

Le cabinet PIX propose de retenir l'offre de PIERRE SPS car elle comporte davantage de réunions pour un prix équivalent à VÉRITAS.

Le Maire propose de suivre les suggestions du Cabinet PIX.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----  
Joël BIGNON, Maire-Adjoint chargé des infrastructures rappelle que les travaux sont estimés à huit mois. Les offres de mission ont répondu à ce planning, et ont noté dans le contrat que tout dépassement d'un mois sera majoré de 400 €. Peut-être faudrait-il ajouter un mois pour sécuriser les éventuels aléas liés aux travaux ?

Il prendra attache auprès de l'architecte pour évoquer cette crainte de surfacturation.

\*\*\*\*\*

**2021-10-03 : MISE EN PLACE DU CHANTIER ARGENT DE POCHE :**

Le Maire demande à Christelle PHILIPPE, Maire-Adjoint, responsable de la commission "Grandir à Villaines" de présenter le dossier "chantier Argent de Poche".

Le dispositif crée la possibilité pour des adolescents et jeunes adultes de 16 à 21 ans (voire 26 ans pour un public en difficultés) d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

La cellule départementale Ville Vie Vacances a émis un avis favorable pour l'agrément VVV de ce projet de chantier local et encadre son organisation. Au sein de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est promoteur de l'action.

Les sommes versées directement aux jeunes (par une régie ou tout système équivalent) leur permettent de financer leurs loisirs.

Cette action a pour but de créer un groupe avec convivialité et prétextes à échanger.

La commission "Grandir à Villaines" a retenu la date du chantier : du mardi 2 au vendredi 5 novembre 2021, et l'après midi de 14 à 17h00. Trois candidatures de jeunes villainais et deux demandes de renseignements sont parvenues en mairie.

La remise en état des chemins de randonnées a été choisie comme chantier. Cette proposition a été bien interprétée car il ne suffit pas de créer de nouvelles voies vertes, il faut aussi entretenir celles existantes.

Sur Villaines, le chemin rural du bois aux malades-Coquelonnière, la descente du chemin rural des Maquillées et éventuellement le chemin rural qui reliera la nouvelle voie verte La Flèche-La Suze à la maisonnette des Justices ont été retenus.

Les élus villainais sont sollicités pour encadrer les jeunes, transporter le matériel et les branchages coupés. Le matériel et des équipements de protection individuelle seront fournis. Les jeunes devront avoir une tenue adaptée, des bottes voire des chaussures de sécurité. Une réunion d'organisation sera prévue avant la fin d'octobre avec le responsable du CISPD.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2021-10-04 : RÉPARTITION DES TAXES FONCIÈRES 2021 AUX LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL SITUÉ AU "2 RUE DU MAINE" :**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que, d'après l'article 6 – Obligations des preneurs, – Impôts et charges locatives ou bien Charges et conditions – Impôts divers, les locataires des baux commerciaux sont redevables des taxes foncières et d'ordures ménagères leur incombant.

Il rappelle la délibération du conseil municipal n°2020-10-05 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 fixant la répartition des taxes foncières 2020 aux locataires de l'immeuble commercial du "2 rue du Maine"

Pour 2021, la répartition sera réalisée pour les quatre commerces : la boucherie épicerie, la boulangerie-pâtisserie, le salon de coiffure et le restaurant. Le Maire présente un tableau avec des simulations d'augmentation de 0, 1 et 2 % de la part de taxe foncière demandée pour l'année 2020. Le calcul proposé par les services fiscaux de La Sarthe aboutit à une base taxable de 42,35 % pour 2021 (taxe foncière commune : 40,49 % plus taxe foncière communauté de communes du Pays Fléchois : 0,03 % plus taxe GEMAPI : 0,601 % = 41,121 %, multipliées par 103 % de frais de gestion = 42,35 %, plus taxe ordures ménagères (OM) : 10,22 % multiplié par 108 % de frais de gestion) y compris le pas de lissage apparu depuis la révision fiscale de 2017.

**Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les cotisations par rapport à 2020 et demande au Maire de procéder au recouvrement de ce remboursement d'impôts fonciers dus par les commerçants présents au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour cette année 2021 :**

**Boucherie Charcuterie Épicerie (l'Idée Halles) : 934,77 €,**

**Boulangerie-Pâtisserie (La Villainaise) : 699,01 €,**

**Salon de coiffure (Espace Créatif) : 331,89 €,**

**Restaurant (La Belle Époque) : 734,67 €.**

\*\*\*\*\*

**2021-10-05 : CANDIDATURE FESTILOIR 2022 :**

Le festival du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de la Vallée du Loir FESTILOIR aura lieu du samedi 23 au samedi 30 juillet 2022.

Le Maire propose de valider la candidature de Villaines-sous-Malicorne pour 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-10-06 : DÉCISIONS MUNICIPALES :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
48-2021	Devis 47569 IMAGIN MICRO Avenue Rhin et Danube 72200 La Flèche	Fourniture et installation matériel informatique (École Numérique Rurale) : 6 811,53 € HT.
49-2021	Devis SP2109499 SPBM 9, rue Haut Éclair 72610 Arçonnay	Remplacement moteur de la grande grille du restaurant : 2 070 € HT.
50-2021	Devis 129011 SEDI 35, chemin de St Génies BP72002 30700 UZES	Tampon reçu le : 69,56 € HT.
51-2021	Devis 20008C16WP2OREFC ORAPI 12 rue du Bon Puits 49480 Verrières en Anjou	Fournitures d'entretien École : 671,48 € HT.
52-2021	Devis 3007 DÉCORIAL ZI ouest 8, rue Gilbert Romme 72200 La Flèche	Fourniture 3 m <sup>2</sup> Moquette petite salle des fêtes : 150,87 € HT.
53-2021	Devis 7416882 SARL DIDIER ROBLES 225 ZI Peyennière 53100 Mayenne	Fourniture et pose deux pneus avant Camion Boxer : 282,94 € HT.
54-2021	Devis 1991 AD CARROSSERIE BERTRAIE Le Gué des Loges 72270 Villaines /s Malicorne	Réparation Triangle avant gauche Camion Boxer : 358,24 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-10-07 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS :  
REFACTURATION FRAIS RESTAURATION ACCUEIL LOISIRS SANS  
HÉBERGEMENT ET MÉNAGE MAISON DE SANTÉ :**

Le Maire rappelle que, lors du transfert de la compétence enfance jeunesse au sein de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF), la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2019 a prévu la facturation des repas à la CCPF par les communes au prix de 3 € par repas quand la cuisine centrale de La Flèche fournit les repas pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

De plus, par délibération n°DAG200206D019 du 06 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé, pour des raisons pratiques, que l'entretien de la Maison de Santé de Villaines-sous-Malicorne, sera assuré par un personnel de la commune de Villaines. Cette mise à disposition s'est arrêtée au 31 août 2021, eu égard au volume de travail imposé à partir de cette date. La CCPF procédera au remboursement de la rémunération et des charges patronales versées à l'agent pour le temps de travail effectif réalisé pour son compte, y compris les éventuels frais de déplacement, frais divers et sujétions liés à l'exercice de ses missions.

Considérant que l'ALSH se déroule pendant les grandes vacances d'été à Villaines depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et que le ménage de la maison de santé a été réalisé du 07 février 2020 au 31 août 2021, il y a lieu de solliciter le remboursement des frais de ces deux mises en communs de service : ALSH et ménage de la maison de santé.

Un tableau récapitulatif sera fourni à la CCPF année par année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-10-08 : REMBOURSEMENT DÉTÉRIORATION MOQUETTE PETITE  
SALLE DES FÊTES :**

Le Maire explique que les locataires de la salle des fêtes du 24 juillet 2021 ont détérioré deux plaques de la moquette de la salle des fêtes (petite salle).

Considérant le prix d'achat des plaques, le Maire propose au Conseil Municipal de facturer aux locataires ci-dessus désignés une somme de 80 € pour réparation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-10-09 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

**1\* COMMISSION COMMUNICATION ET BIEN VIVRE À VILLAINES :**

Marie-Jo ROUAULT explique que la sécurité du site a été vérifiée et modifiée suite aux observations d'un jeune villainais en formation informatique. La mise à jour du site internet est en cours. La conception du bulletin communal de décembre 2021 a débuté. Les associations sont sollicitées pour fournir un article très rapidement. La commission cherche une idée pour la photo de couverture. Pourquoi ne pas mettre en avant le chantier Argent de poche ?

-----  
**2\* COMMISSION CADRE DE VIE :**

Laurence COSNARD explique qu'elle a reçu quatre banquettes et deux bancs pour l'extérieur de la salle des fêtes. Deux banquettes seront installées de chaque côté de l'entrée, deux autres le long du bar et de la petite salle (côté nord). Les deux bancs seront posés le long du chemin sur la pelouse devant la salle (côté Sud). Deux lames de bancs sont arrivées abimées. Elle espère une résolution rapide de ce litige par remplacement.

Le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour les plantations du stade qui se déroulera à la fin novembre 2021. Une animation pourrait être créée à l'occasion de ces plantations : pour les élèves de l'école du Marronnier ou pour des adultes. L'adjointe au Maire chargée des affaires scolaires rencontrera les enseignantes.

Les pavés pour le monument aux morts du cimetière sont commandés. Il y a besoin de faire du béton pour poser ces pavés. L'aménagement avant le 11 novembre est souhaité.

La commission "Cadre de Vie" se réunira lundi 11 octobre 2021 à 21 heures en mairie.

-----  
**3\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

La commission "Voirie" s'est réunie le lundi 13 septembre 2021 pour mettre à jour la carte des voies de Villaines. On compte 33,8 km de voies revêtues (goudronnées) pour 46,281 km au total. Afin de tenir compte des remarques de la cour des comptes, un diagnostic communautaire fait l'état des lieux des voiries. Une entrée plus communautaire des travaux de voirie est préconisée. Peut-être qu'à moyen terme, les chemins non revêtus reviendront à la commune.

Les fossés doivent être curés la semaine prochaine 41. À cette occasion les chambres de téléphonie seront recherchées sur la voie communale n°7 du Bailleul.

Le désherbage chimique du cimetière ne sera plus possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'engazonnement des allées (comme à Verron) pourrait être étudié. La reprise de concessions abandonnées permettrait d'élargir les allées.

Les travaux des rues Principale et Bonne Fontaine ont engendré des inondations dans l'habitation située au 19 rue Principale. Les véhicules semblent toujours aller très vite malgré la plateforme surélevée. La commission serait favorable à la pose d'un stop à la sortie de la salle des fêtes ou de l'école rue Bonne Fontaine.

Des essais depuis trois semaines permettent la collecte des ordures ménagères dans l'allée du Verger à contrario de l'allée des Lauriers.

-----  
**4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON annonce que la mise aux normes des toilettes "handicapés" de l'école ne pourra être programmée aux vacances d'automne en raison d'une demande administrative d'autorisation de travaux par les commissions départementales Accessibilité et Sécurité et de délai pour l'obtention des matériaux.

À la salle des fêtes, la commission de sécurité a été reportée au mercredi 20 octobre 2021 à 13h30. Des travaux ont été réalisés pour une mise aux normes électriques. Un

technicien viendra contrôler le réglage des radiateurs de la petite salle. Quatre sur cinq ne fonctionnent pas.

Le moteur du rideau du restaurant de la Belle Époque vient d'être remplacé ce jour.

Les travaux à la boulangerie contre l'humidité des murs ont été réalisés en août. Les marques d'infiltration reviennent. La dalle béton serait peut-être trop trempée ou une fuite du réseau d'eau pourrait en être aussi la cause.

Tarifs règlementés conventionnés d'électricité : En octobre 2020, le Conseil municipal avait pris une délibération pour conserver les tarifs règlementés d'électricité en raison du chiffre au compte administratif et du nombre d'employés (inférieur à 10). Il semble que ce ne soit plus pour très longtemps. Un courtier en électricité vient en mairie le 21 octobre 2021 faire une proposition de courtage d'un nouveau contrat d'électricité de trois ou quatre ans, en annonçant déjà une forte hausse par rapport à notre contrat actuel. Le Maire étant absent, c'est Jean-Marie PRECHAIS qui assistera Joël BIGNON. Il faudra demander des références d'autres collectivités territoriales et bien réfléchir au sujet.

La commission "Travaux" se réunira le lundi 18 octobre 2021 à 20h30 en mairie.

\*\*\*\*\*

### **2021-10-10 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Le Maire informe que le bâtiment de la Maison de Santé a été mis à l'honneur par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Sarthe (CAUE) et l'organisme "C Positif" pour ses matériaux bio-sourcés et éco responsables.

Il a de bons échos de la Maison de Santé. L'installation des Médecins est fluide et il n'y a pas de problème de stationnement.

À La Bertraie, l'entreprise NORAS de Maigné va intégrer un nouveau site à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans l'ancien bâtiment blanc occupé un moment par Vision Plast. Trente-cinq à quarante employés vont être formés pour coudre de la maroquinerie de luxe. Si l'implantation de ce site donne satisfaction, il pourrait y avoir un développement plus important sur La Bertraie. Le Maire annonce que les services communautaires ont fait preuve de beaucoup de discrétion et de réactivité. L'environnement boisé du site villainais a très certainement séduit les dirigeants de NORAS.

Cette installation est une bonne nouvelle pour la communauté de communes et la commune de Villaines.

\*\*\*\*\*

### **2021-10-11 : QUESTIONS DIVERSES :**

1\* LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES se réunit le mercredi 20 octobre 2021 à 14h00 en mairie de Villaines pour ouvrir les plis de la réfection du clocher et de la façade Nord de l'église. Les titulaires Laurence COSNARD et Gervais COMPAIN seront présents et Jean-Marie PRECHAIS (ou Daniel GUÉRINET) suppléera Marie-Laure MÉTIVIER.

-----

2\* LA SIGNATURE CONTRAT DE PRÊT POUR LES GRANDES FORGES va être refaite dans les prochains jours car le Maire a signé début juillet une mauvaise version, engageant la commune dans un versement d'échéance complet en octobre 2021. Ce point a été rajouté au précédent procès-verbal de conseil municipal.

-----

3\* L'OFFRE D'EMPLOI POUR DEUX AGENTS RECENSEURS a été déposée dans les commerces et sur l'application Panneau Pocket. Aucun candidat ne s'est proposé pour l'instant. Si personne ne répond, Laurence COSNARD propose de faire appel à la personne qui est embauchée pour accroissement d'activités aux services périscolaires.

-----

4\* LE CALENDRIER DES FÊTES sera élaboré mardi 12 octobre 2021 à 20h30 en mairie. Les contraintes 2022 de salles (possibilités restreintes) seront expliquées.

-----

5\* LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 se déroulera à Villaines-sous-Malicorne le jeudi 11 novembre 2021. Le Maire annonce au Conseil Municipal que le nouveau prêtre, doyen de la paroisse de La Flèche célébrera une

messe ce jeudi 11 novembre en l'église Saint-Germain de Villaines. Le Maire propose donc de faire une cérémonie avec messe, dépôt de gerbe au monument aux Mort dans le cimetière suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes avec pass sanitaire obligatoire dans la salle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ET N'ÉMET PAS D'OBSERVATION.**

-----  
6\* LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL est fixé au jeudi 4 novembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----  
7\* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

**Christelle PHILIPPE** s'étonne de voir l'éclairage intérieur de la maison de santé allumé un vendredi soir entre 18 et 19 heures. L'infirmière était peut-être en soin ?

**Adrien BESSON** demande qui s'occupe du balisage des chemins de randonnée villainais. Trois circuits sont répertoriés en jaune sur les plans mais aucune marque n'est visible sur le terrain. L'office de tourisme et plus spécialement Madame Claire JOUSSE sont personnes ressources pour le balisage. À suivre.

\*\*\*\*\*  
Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
La séance est levée à vingt-deux heures cinquante-quatre minutes.  
Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN

Tony BERTRON